



## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON**

### **PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION**

**PROCÈS-VERBAL** de correction du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2025 et, plus particulièrement, de la résolution numéro 147-25 intitulé : « Demande de dérogation mineure numéro 400 : Lot 2 693 903, rue Saint-Aimé -Construction pour une maison unifamiliale isolée avec un garage privé attenant au bâtiment, sur un lot en coin. »

#### **NATURE DE LA CORRECTION**

Le numéro de lot mentionné en titre de cette résolution portant sur la dérogation mineure numéro 400, soit le numéro 2 693 903 n'est pas conforme et doit être remplacé par le 2 639 903.

#### **CORRECTION**

Je soussigné, M<sup>e</sup> Éric Boisvert, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, modifie, par le présent procès-verbal de correction, le procès-verbal de la séance du 2 juin 2025 afin de corriger le titre de la résolution numéro 147-25 de façon à remplacer le numéro de lot 2 693 903 par le numéro de lot 6 639 903 afin de se lire comme suit :

« Demande de dérogation mineure numéro 400 : Lot 2 639 903, rue Saint-Aimé -Construction pour une maison unifamiliale isolée avec un garage privé attenant au bâtiment, sur un lot en coin. »

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

Signé à Saint-Lambert-de-Lauzon, ce 3 septembre 2025.

Éric Boisvert, avocat  
Directeur général et secrétaire-trésorier